IF•PJM
L'inter-fédération de la protection juridique des majeurs

FNAT Fédération Nationale des Associations Tutélaires

Unaf Unis pour les familles

Unapei

COMMUNIQUE DE PRESSE - PARIS, LE 28 FEVRIER 2022

Conférence des métiers du secteur social et médico-social
L'Interfédération Fnat-Unaf-Unapei salue la prise en compte de la protection juridique des majeurs dans les annonces de revalorisation des métiers

En amont de la conférence des métiers du secteur social et médico-social, l'Interfédération Fnat-Unaf-Unapei, avait demandé au Gouvernement que les métiers de la protection juridique des majeurs soient enfin valorisés. Le Premier Ministre a entendu l'interfédération. Reconnaissant l'action des professionnels de ce secteur qu'il a estimé « trop souvent oublié », il les a inclus dans le champ des annonces de revalorisation salariale. L'IF-PJM salue cette avancée, fruit de ses actions pour défendre les droits des personnes protégées et un accompagnement de qualité par les professionnels.

Lors de la Conférence des métiers du secteur social et médico-social le 18 février 2022, le Premier ministre a annoncé des mesures de revalorisation salariale, pour l'ensemble des personnels de la filière socio-éducative, à compter du mois d'avril 2022.

Cette première étape, attendue, pose un jalon significatif vers une meilleure reconnaissance des professionnels, dont ceux qui interviennent dans la protection juridique des majeurs.

Au-delà des mesures salariales, un comité des métiers devra traiter de de la rénovation, de l'architecture, des qualifications et des diplômes. Le Premier Ministre a aussi demandé que les besoins en recrutement de nouveaux professionnels dans les toutes prochaines années soient évalués. Autant de problématiques qui se posent pour le secteur de la protection juridique des majeurs qui devra donc être inclus systématiquement dans les travaux à venir.

A l'issue de la Conférence des métiers, l'IF-PJM sera vigilante sur la mise en œuvre concrète de ces engagements. Elle sera force de propositions dans l'ensemble des négociations à venir afin de rénover durablement la profession de mandataire judicaire à la protection des majeurs, et, plus largement, apporter la reconnaissance nécessaire aux professionnels salariés qui apportent leur concours à cette politique publique. A l'appui de nouvelles ressources, la priorité doit être de garantir un accompagnement digne, efficient et pérenne, condition *sine qua non* de l'effectivité des droits fondamentaux des personnes protégées.

Contacts presse :
Fnat : Hadeel Chamson - hchamson@fnat.fr – 06 08 77 24 20 – www.fnat.fr
Unaf : Laure Mondet - lmondet@unaf.fr - 01 49 95 36 05 – www.unaf.fr
Unapei : Elodie Audonnet – e.audonnet@unapei.org – 06 21 36 67 07 – www.unapei.org

A propos de la FNAT – www.fnat.fr : Fédération nationale des associations tutélaires : La FNAT est une Association Loi 1901, qui fédère plus de 131 Associations et Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (SMJPM), sur l'ensemble du territoire national, qui totalisent plus de 130 000 mesures de protection (sauvegarde de justice, tutelle et curatelle). Fondée en 1982, elle intervient exclusivement sur la protection juridique des personnes vulnérables. Force de proposition et interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les questions de la Protection Juridique, la FNAT représente et défend les intérêts des services MJPM auprès des Ministères compétents (Justice et Affaires Sociales) et des autres acteurs du secteur. Elle œuvre pour accompagner les professionnels des services MJPM, développer la connaissance et la reconnaissance du métier et à renforcer les bonnes pratiques ainsi qu'une Ethique professionnelle spécifique à la PJM.

A propos de l'UNAF – www.unaf.fr : Union nationale des associations familiales : Institution engagée avec et pour les familles, l'Unaf est l'expert des réalités de vie des familles et le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Premier opérateur du secteur de la protection juridique des majeurs, le réseau Unaf-Udaf accompagne plus de 155 000 personnes protégées à travers 93 services PJM partout en France. Il mène des missions de représentation et gère des services auprès des familles et des personnes vulnérables dans l'ensemble des départements et régions de France. Il est également le premier réseau associatif d'information et de soutien aux Tuteurs familiaux avec 88 services.

A propos de l'Unapei – www.unapei.org : Mouvement citoyen de 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes, quelle que soit la singularité de leur handicap, accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes handicapées. Son réseau de 550 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale.